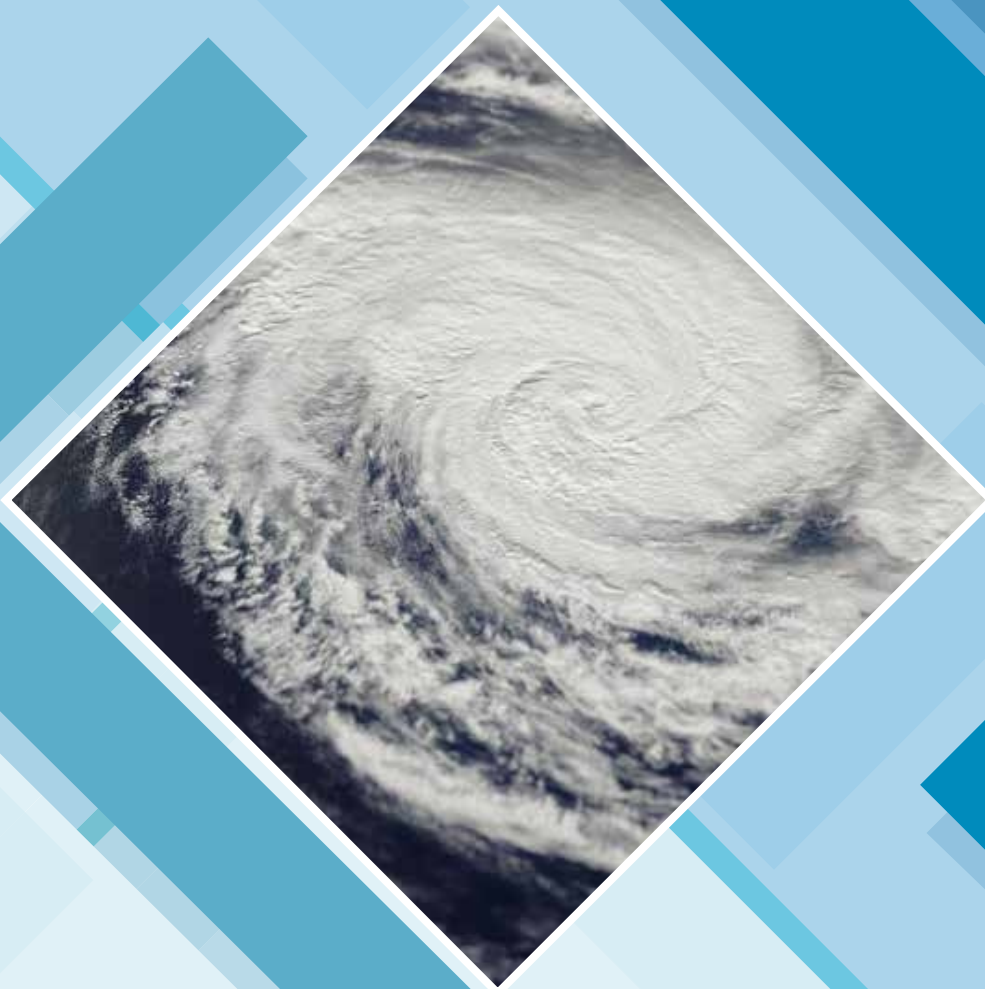




HAUT-COMMISSARIAT
DE LA RÉPUBLIQUE
EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



DOSSIER DE PRESSE

Exercice cyclone 2022

Mardi 18 octobre 2022



SOMMAIRE

Chaque année, le Haut-commissaire de la République en Polynésie française organise un exercice cyclone pour préparer la saison cyclonique.

Cet exercice a pour objectif de tester la réponse de sécurité civile dans le cas de la survenue d'un cyclone en Polynésie française. Il permet aux services de l'État, du Pays, des communes, ainsi qu'aux opérateurs de service et d'importance vitale de se coordonner, de connaître précisément leur rôle en situation de crise et d'assurer la protection des populations en cas d'un événement climatique majeur.

L'exercice cyclone 2022 s'inscrit dans la planification de l'Organisation de la Réponse de Sécurité Civile (ORSEC). Le Plan ORSEC prévoit le dispositif opérationnel et organise la gestion de crise, adaptée à la nature et à l'évolution des événements.

Le Haut-commissaire de la République, peut, à tout moment, si la situation l'exige, mobiliser tout ou partie du dispositif ORSEC, selon les circonstances.

Si cet exercice n'implique pas de déploiement de moyens humains et matériels, il met en œuvre les capacités nécessaires au bon fonctionnement du Poste de Commandement du haut-commissariat (PC-HC) et mobilise une soixantaine de participants.

Le fonctionnement courant des services de l'État, du Pays et des différents opérateurs intervenants n'est pas impacté.

Cet exercice fait ensuite l'objet d'un retour d'expérience (RETEX), réalisé en deux temps : « à chaud », dès la fin de l'exercice pour recueillir les premières impressions des participants et « à froid ».



I. SCÉNARIO DE L'EXERCICE 2021

- 04 Situation antérieure
- 05 Point de situation : premier bilan humain et matériel
- 06 Mission donnée par le Haut-commissaire
- 07 Les participants à l'exercice

II. LE POSTE DE COMMANDEMENT DE CRISE

- 08 Les compétences décisionnelles
- 09 Organisation du commandement
- 09 Maintien des liaisons

III. CARACTÉRISTIQUES D'UN CYCLONE ET DIFFÉRENTS NIVEAUX D'ALERTE

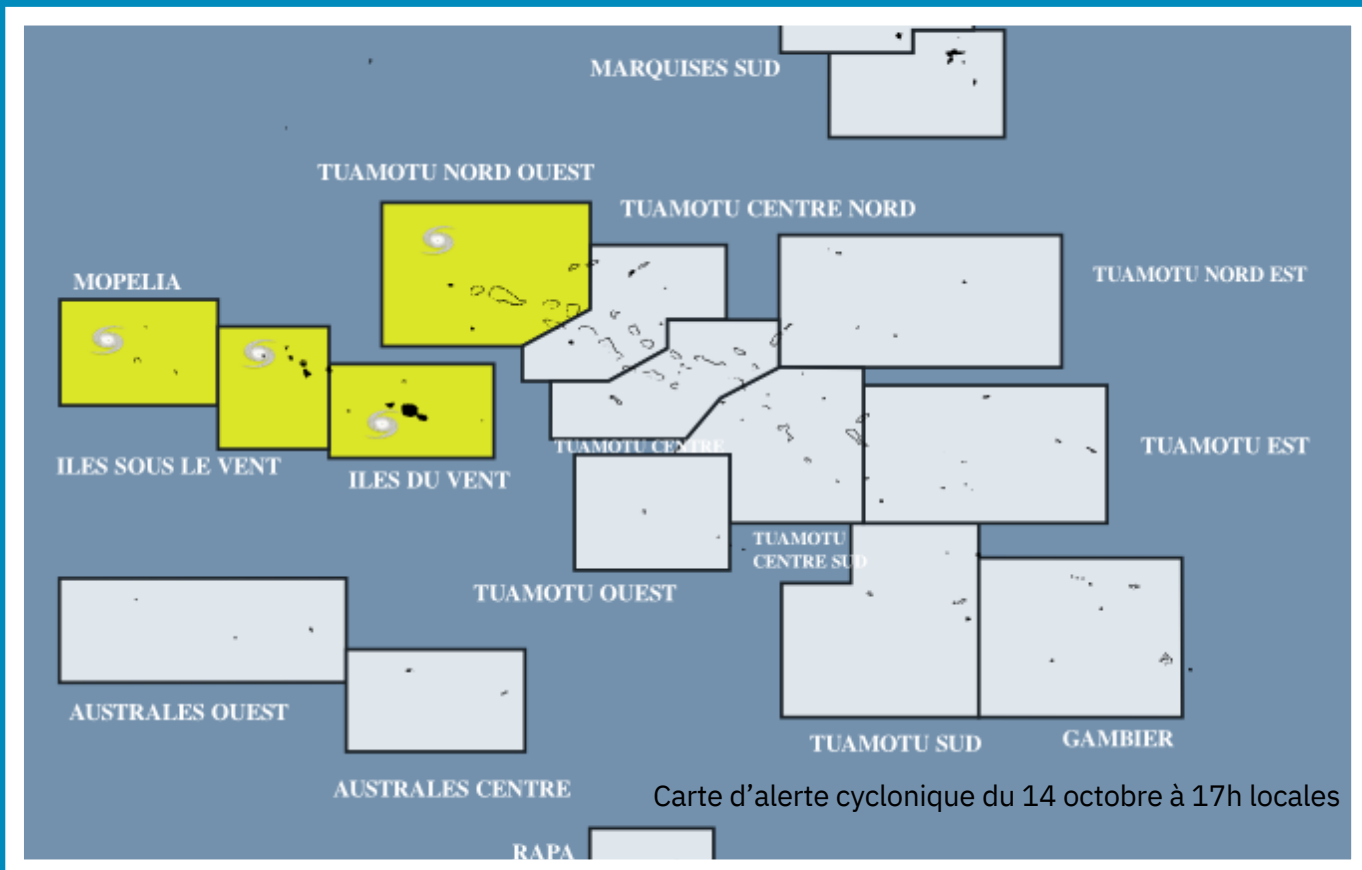
- 11 Définition et caractéristiques d'un cyclone
- 12 Les risques
- 13 L'alerte cyclonique
- 15 Le schéma d'alerte
- 16 Le découpage géographique

18 BROCHURE CYCLONIQUE



SCÉNARIO

de l'exercice 2022



SITUATION ANTÉRIEURE

Le vendredi 14 octobre 2022, le Haut-commissaire informe de la mise en garde cyclonique intéressant Mopelia, les îles Sous-le-Vent, les îles du Vent et les Tuamotu Nord/Ouest.

Le samedi 15 octobre, la situation évolue défavorablement et une pré-alerte orange est prise par le Haut-commissaire pour les îles Sous-le-Vent, les îles du Vent et les Tuamotu Nord/Ouest. Le cyclone « CYC22 » se renforce et sa trajectoire s'infléchit vers l'Est-Sud-Est.

Le Haut-commissaire informe immédiatement les services du pays et convoque les principaux responsables des services de l'État. L'impact prévisible du phénomène climatique est très préoccupant et nécessitera vraisemblablement une mobilisation très importante.

Le lundi 17 octobre 2022 dans la matinée, le Haut-commissaire reçoit une communication particulière de Météo France sur la trajectoire probable du cyclone CYC22. Il décide dans la matinée :

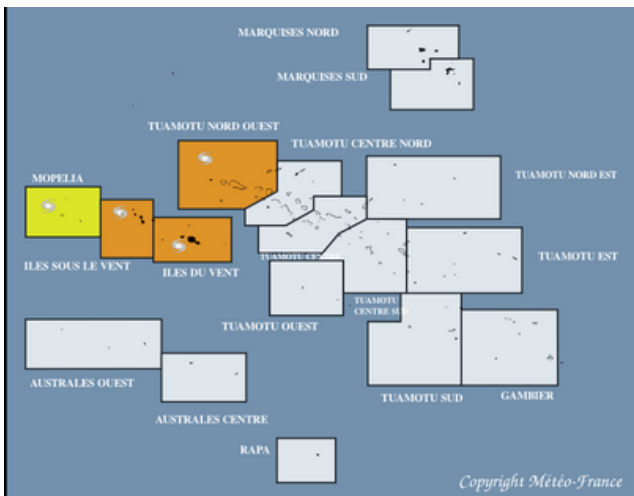
- de placer en alerte cyclonique rouge les îles du Vent;
- de placer en pré-alerte orange les Australes Ouest et Australes Centre.

Le cyclone devrait toucher les îles du vent prendre la direction des Australes en continuant à se renforcer.

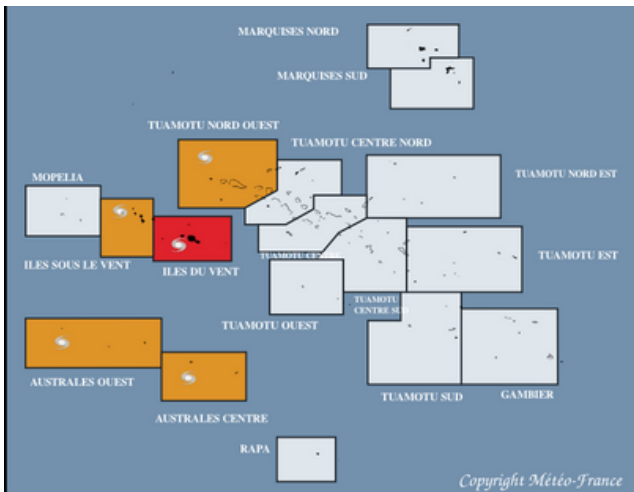
POINT DE SITUATION :
PREMIER BILAN HUMAIN ET MATÉRIEL
17 octobre 2022 à 15h

Îles Sous-le-Vent
HUAHINE - RAIATEA - TAHAA -
BORA BORA - MAUPITI

Le Haut-commissaire a activé son PC-HC en mode « restreint » depuis le samedi 15 octobre après-midi. Devant l'ampleur des territoires potentiellement affectés par la trajectoire prévisionnelle, ce dernier a été mis en œuvre de manière « élargie » depuis le dimanche 16 octobre à 14h00.



Carte d'alerte cyclonique du 15 octobre 2022
à 17h00 locales



Carte d'alerte cyclonique du 17 octobre 2022
à 10h00 locales

SITUATION HUMAINE :

- 3 personnes disparues, 2 blessés graves, 8 blessés légers sont à déplorer des suites de la forte houle et du vent à RAIATEA et TAHAA ;
- 1 personne décédée et 4 blessés graves sont à déplorer des suites de la forte houle et du vent à HUAHINE ;
- Aucune remontée d'information pour le moment des îles de MAUPITI et de BORA-BORA.

SITUATION MATÉRIELLE :

- Les abris de survie communaux sont opérationnels et résistent à l'évènement ;
- Environ 20% de l'habitat privé est détruit ;
- De nombreuses coupures d'électricité significatives sont constatées – une grande partie du réseau électrique aérien est au sol ;
- La couverture du réseau de téléphonie portable est compromise sur l'ensemble des îles ;
- Le réseau routier principal est affecté par submersion (forte houle) à certains endroits.

Îles du Vent

SITUATION HUMAINE :

- 2 blessés légers sont à déplorer à MAHINA des suites de la forte houle et du vent.
- 1 blessé grave est à déplorer à MOOREA des suites de la forte houle et du vent.
- Aucune remontée d'information pour le moment des communes de la presqu'île.

SITUATION MATÉRIELLE :

Aucune remontée d'information pour le moment sur la situation matérielle des communes.



MISSION DONNÉE PAR LE HAUT-COMMISSAIRE

Face à ce bilan, le Haut-commissaire de la République ordonne la mise en œuvre de toutes les actions relatives définies pour les différentes phases d'alerte du plan de secours spécialisé « CYCLONE ».

Tous les services de l'État ayant été mobilisés avec la collaboration des services du Pays, le

Haut-commissaire veut déployer une réponse opérationnelle adaptée et coordonnée lui garantissant, pendant toute la durée de l'événement cyclonique, de disposer d'une ressource humaine et matérielle en adéquation avec les besoins identifiés sur les zones sinistrées.

LES ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE SONT



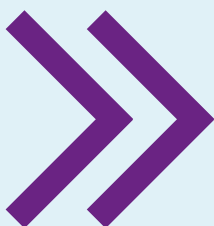
Pour la PRÉ-ALERTE CYCLONIQUE ORANGE

- Informer toutes les autorités et services concernés ;
- Communiquer auprès de la population ;
- Activer et préparer les services concernés ;
- Prendre les mesures de sauvegardes nécessaires.



Pour l'ALERTE CYCLONIQUE ROUGE

- Informer toutes les autorités et services concernés du changement de stade ;
- Communiquer auprès de la population du changement de stade ;
- Assurer la gestion de crise et prendre les mesures de sauvegarde nécessaires ;
- Préparer l'intervention des secours.



Pour la PHASE DE SAUVEGARDE

- Informer toutes les autorités et services concernés du changement de stade ;
- Communiquer auprès de la population du changement de stade ;
- Organiser l'intervention des secours à la population.

LES PARTICIPANTS À L'EXERCICE



Services du haut-commissariat de la République en Polynésie française

Les chefs des subdivisions administratives s'assurent de la mise en œuvre des missions à accomplir définies dans les fiches réflexes des plans concernés et rendent compte au PC-HC des actions menées.

Les directeurs et chefs de service du haut-commissariat s'assurent de la mise en œuvre des missions définies dans les fiches réflexes des plans concernés.

Chacun dans leur domaine de compétence métier, ils sont force de propositions sur les actions à mener.



Météo-France

Les services de Météo-France garantissent la continuité de l'information du Haut-commissaire sur l'évolution du phénomène cyclonique.



Services de l'État

Les directeurs s'assurent de la mise en œuvre des missions à accomplir définies dans les fiches réflexes des plans concernés.

Chacun dans leur domaine de compétence, ils sont force de propositions sur les actions à mener. Le plan de continuité d'activité doit également être activé.



Forces armées en Polynésie française (FAPF)

Les FAPF proposent un dispositif d'articulation des moyens et d'engagement visant dans un premier temps à évaluer la situation post-catastrophe puis à engager un dispositif d'urgence si nécessaire. Ces actions devront pouvoir être mises en œuvre dès le passage en phase de sauvegarde VIOLETTE pour soutenir et assister la population locale jusqu'au rétablissement des principaux services civils.

Ce dispositif devra permettre de conserver une capacité de reconnaissance et d'intervention, pour les zones concernées à court terme : Australes Ouest et Australes Centre.

Cette année, l'exercice est conjointement réalisé avec les FAPF et ils seront déployés sur le terrain pour la durée de l'exercice.



Services du Pays

La direction de l'équipement et l'Agence de Régulation de l'Action Sanitaire et Sociale intègrent le PC-HC pour armer leur cellule respective et mettre en œuvre les missions à accomplir des fiches réflexes des plans concernés.

Ce dispositif est mis en œuvre en lien avec le Pays conformément aux dispositifs cyclone et ORSEC.

Cette année, la DGEE est présente en tant qu'observateur de l'exercice et à court terme, elle intégrera le dispositif élargi du PC-HC.

Poste de commandement DE CRISE



LES COMPÉTENCES DÉCISIONNELLES

Le Haut-commissaire de la République est la seule autorité qualifiée pour apprécier si les circonstances justifient le déclenchement de l'ALERTE CYCLONIQUE. Il décide du changement d'état d'alerte et de la zone géographique à laquelle s'applique ce statut.

Dans le domaine de la prévision météorologique (évolution du phénomène cyclonique), le directeur interrégional de Météo-France (ou son représentant) est seul compétent pour renseigner, conseiller le Haut-commissaire et lui proposer les décisions de déclenchement ou de levée des différentes phases prévues au présent plan de secours spécialisé « CYCLONE ».

Selon l'état du réseau routier et en fonction des renseignements recueillis par le directeur de l'équipement, le représentant de l'État peut, en dehors de toute mesure spécifique au plan de secours spécialisé « CYCLONE », interdire à tout moment la circulation sur tout ou partie des réseaux routiers territorial et communal.

En application du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable en Polynésie française, chaque maire peut, si la situation locale l'exige (notamment en cas de radiers submergés) décider de la mise en application, dans sa commune, de certaines mesures telles que : interdiction de circuler, fermeture d'établissements scolaires ou autres. Il doit en rendre compte immédiatement au Haut-commissaire de la République en Polynésie française.

ORGANISATION DU COMMANDEMENT

Le Haut-commissaire assure la direction des opérations secours (DOS). Par conséquent, l'ensemble des acteurs impliqués dans la crise exécute toutes les missions confiées par ce dernier et lui rend compte en premier lieu. Le DOS décide des orientations stratégiques et valide les actions proposées par le commandant des opérations de secours (COS).

Sous l'autorité du DOS, tous les moyens publics, militaires et privés pour l'accomplissement des missions de secours sont mis en œuvre.

L'implication des maires dans la gestion d'une crise majeure est effective et permanente même si le Haut-commissaire exerce la fonction de DOS. En effet, ils continuent d'exercer leurs prérogatives en matière de police administrative. Ils participent à la gestion de crise par la mise en œuvre de leur plan communal de sauvegarde (PCS) et les actions de sauvegarde.

à la demande du DOS, les chefs des différents services de l'État et du Pays font un point de situation sur :

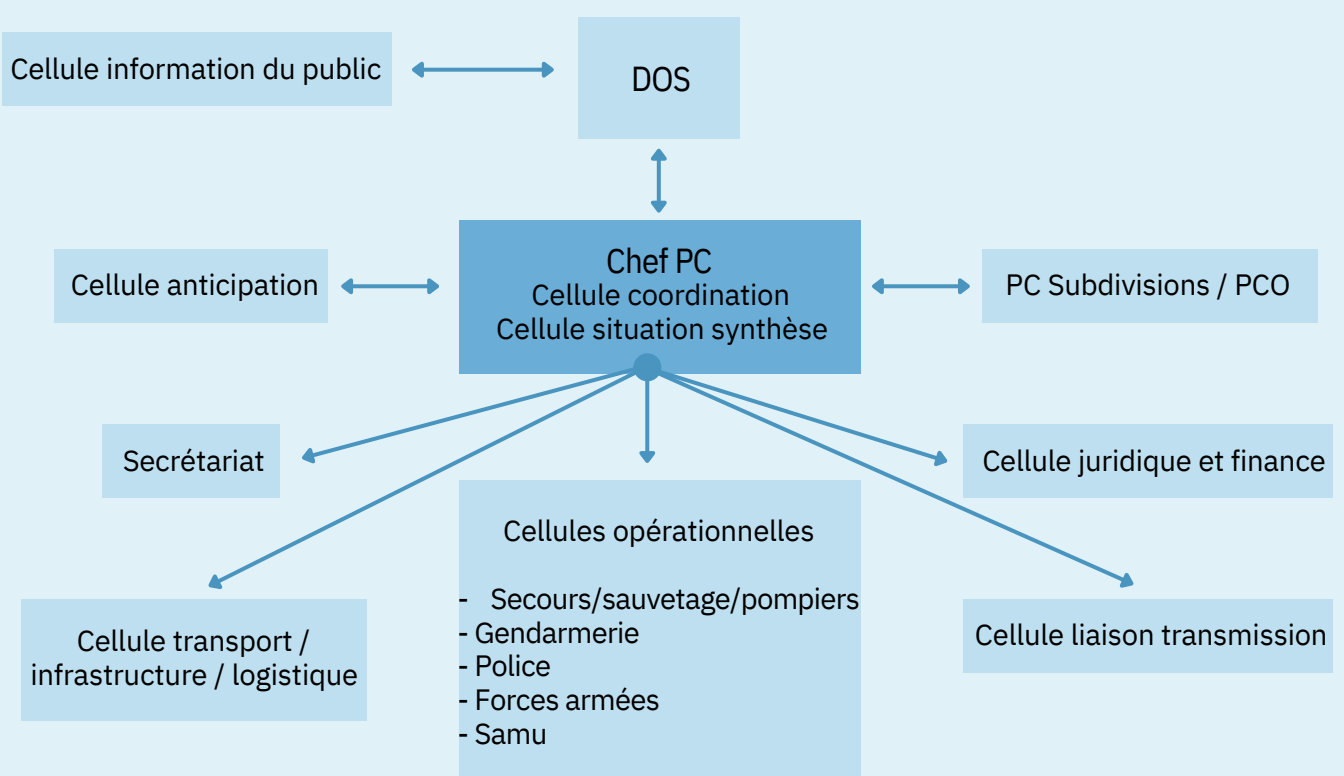
- les interventions réalisées (Sapeurs-pompiers, Direction de la sécurité publique, Gendarmerie nationale, Forces armées en Polynésie française, Service de la santé et de l'équipement) ;
- le bilan humain (urgences absolues, urgence relatives, décès, etc.) ;
- le bilan des documents administratifs pris (arrêtés, demandes de concours, réquisitions, etc.) ;
- le bilan financier en cours.

MAINTIEN DES LIAISONS

Toutes les mesures sont prises afin de rétablir dans les plus brefs délais les communications. Chaque service met en œuvre les moyens nécessaires pour pouvoir rendre compte au PC-HC.

Une liaison entre le HC et le Pays est établie en permanence afin que des points de situation communs soient effectués régulièrement entre le Haut-commissaire de la République et le Président de la Polynésie française.

ZOOM





CARACTÉRISTIQUES

d'un cyclone et différents niveaux
d'alerte






DÉFINITION ET CARACTÉRISTIQUES D'UN CYCLONE

Le terme « CYCLONE » désigne les perturbations atmosphériques tourbillonnaires tropicales qui affectent le Pacifique Sud durant l'été austral, à partir d'une certaine intensité.

l'Organisation Météorologique Mondiale, pour le Pacifique Sud, basée sur l'intensité des vents moyens, les plus forts existant au voisinage du centre de la perturbation.

La direction inter-régionale de Météo-France utilise la terminologie précisée dans le cadre de

Les perturbations cycloniques et les risques de dégâts

Dépression	Dépression	Dépression	Cyclone	Cyclone
TROPICALE FAIBLE	TROPICALE MODÉRÉE	TROPICALE FORTE	TROPICAL	TROPICAL INTENSE
52 à 63 km/h	63 à 89 km/h	89 à 118 km/h	118 à 167 km/h	>167 km/h
				
			<ul style="list-style-type: none">• Arbres abattus• Toitures endommagées• Éboulement, glissement de terrain• Embarcations détruites au port• Érosion des plages• Destruction des constructions légères	<ul style="list-style-type: none">• Dégâts considérables• Bâtiments en dur endommagés• Installations portuaires, aéroportuaires et industrielles détruites

On qualifie un phénomène météorologique de « cyclone tropical » lorsque les vents moyens maximaux dépassent les **118 km/h**.

À partir de l'intensité « dépression tropicale modérée », un nom est attribué à la perturbation cyclonique, selon une liste préétablie par le Comité des cyclones tropicaux du Pacifique Sud. Cela permet d'avoir une identification internationale sans ambiguïté. Cette liste est publiée annuellement par la Direction Interrégionale de Météo-France.



LES RISQUES

Les risques liés directement au vent

Selon le relief, il est important de noter que les perturbations classées ci-dessus peuvent voir localement leurs caractéristiques fortement modifiées, lors de leur passage sur les îles hautes, et dans certains cas, leurs effets dévastateurs considérablement amplifiés.

La violence des vents peut provoquer des chutes d'arbres, des ruptures des câbles électriques et des lignes téléphoniques ainsi que des dégâts aux habitations et infrastructures, voire la destruction complète d'habitations. Par ailleurs, les vents cycloniques peuvent transformer les objets divers en projectiles meurtriers.

Le passage de l'œil d'un cyclone (centre de l'ensemble tourbillonnaire) est particulièrement dangereux car il s'accompagne d'une accalmie temporaire, de durée variable, suivie d'une reprise brutale des vents les plus forts et des pluies.

Les risques liés à la pluie

Ces vents s'accompagnent souvent de pluies diluviennes qui entraînent des écoulements torrentiels pouvant charrier des roches et inonder chemins et routes. Ces pluies provoquent une intense érosion des sols, des éboulements, voire d'importants glissements de terrain.

Les risques côtiers

À l'approche du cyclone tropical, le niveau de la mer s'élève en raison du phénomène de marée de tempête (la surcôte peut atteindre plusieurs

mètres). Les vagues s'amplifient et envahissent les zones littorales non protégées et provoquent l'ensachage des lagons (remplissage du lagon par déferlement des vagues par-dessus la barrière de corail).

Il faut noter que dans certaines configurations d'intensité et de déplacement des cyclones (trajectoire régulière), les houles générées par les vents cycloniques peuvent atteindre une dizaine de mètres. Elles se déplacent plus rapidement que le cyclone, et peuvent donc être ressenties avec une intensité élevée quelques centaines de kilomètres et quelques dizaines d'heures à l'avant du système.

Les risques liés aux pluies et aux houles cycloniques peuvent être importants. Cependant, les vents violents présents au cœur des dépressions et cyclones tropicaux sont également pris en compte dans le péril cyclonique, la seule protection étant une mise à l'abri généralisée de la population.

En raison de la violence spécifique du phénomène cyclonique, toute intervention de secours coordonnée dans le cadre ORSEC est en principe exclue pendant le passage du phénomène (à partir de l'interdiction de circuler).

L'ALERTE CYCLONIQUE

La surveillance, le suivi et les prévisions des perturbations cycloniques sont effectués en permanence par Météo-France. Malgré les progrès significatifs réalisés, ces prévisions restent assorties d'une incertitude inhérente à la complexité des phénomènes en cause.

Compte tenu de la violence extrême des cyclones et de ses conséquences, la part d'incertitude des prévisions, plus importante lorsque l'échéance est lointaine, doit absolument être prise en compte dans le système d'alerte et lors du déclenchement des différentes phases. Il est essentiel qu'un préavis suffisant puisse être laissé aux populations, aux autorités et aux acteurs économiques pour prendre les précautions et les dispositions indispensables avant l'arrivée éventuelle du phénomène.

On considère qu'il y a menace cyclonique dans une zone à partir du moment où il y a un risque significatif que les vents moyens dépassent les 100 km/h.

Les niveaux d'alerte sont déclenchés sans préavis particulier.

LES NIVEAUX D'ALERTE CYCLONIQUES SONT INDEPENDANTS DES NIVEAUX DE VIGILANCE HABITUELLEMENT ÉDITÉS PAR MÉTÉO-FRANCE. LA CONFUSION PEUT SE PORTER SUR LE CODE COULEUR (Exemple : une zone peut être en vigilance météo verte mais en pré- alerte cyclonique de niveau orange).

LES DIFFÉRENTS NIVEAUX D'ALERTE



LA SITUATION DE VEILLE

Elle constitue la situation normale pendant la saison cyclonique (en pratique de novembre à mars) en l'absence de menace pour la Polynésie française dans les prochaines 72 heures.



LA MISE EN GARDE CYCLONIQUE

Elle constitue pour chacun une mise en garde contre le péril cyclonique. Une perturbation cyclonique présente une menace potentielle pour une partie de la Polynésie française dans les prochaines 72 heures.



POUR LA PRÉ-ALERTE CYCLONIQUE ORANGE

Cette pré-alerte indique que la menace cyclonique se précise. Il y a un danger dans un délai inférieur à 48 h. « La pré-alerte » pourra être éventuellement maintenue après le passage du phénomène, si un retour de celui-ci peut être envisagé dans les 48 prochaines heures.

POUR L'ALERTE CYCLONIQUE ROUGE

Elle indique que le danger cyclonique se confirme et devient imminent. La perturbation cyclonique affectera une partie de la Polynésie française dans les 12 à 18 heures qui viennent avec un risque de conditions cycloniques (vents moyens supérieurs à 100 km/h). Afin de permettre à l'ensemble de la population de rejoindre son domicile ou de gagner un abri, l'interdiction de circuler sera annoncée 6 heures avant que la mesure n'entre en vigueur.

POUR LA PHASE DE SAUVEGARDE

La phase de sauvegarde est décidée, si besoin, après le passage de la perturbation cyclonique et la levée de l'alerte rouge, si les dangers indirects subsistent sur la zone (réseau routier totalement ou partiellement impraticable, arbres arrachés, fils électriques à terre, inondations, éboulements, ...). Elle permet de gérer l'intervention des secours et des services d'intervention et une interdiction de circuler totale ou partielle pour la population.

Le but de cette phase est d'évaluer les dégâts, de permettre de réactiver le maximum de réseaux au profit de la population ou de projeter des secours au profit d'une île ayant subi de gros dommages. L'interdiction de circuler à la population peut toujours être active.

C'est lors de cette phase que peut être prévue, ou mise en œuvre, la projection d'une Équipe de Reconnaissance et d'Évaluation (ERE) et d'un ou plusieurs détachements de secours au profit d'une ou plusieurs îles.

FIN D'ALERTE CYCLONE - RETOUR À LA SITUATION DE VEILLE

Elle constitue la situation normale pendant la saison cyclonique (en pratique de novembre à mars) en l'absence de menace pour la Polynésie française dans les prochaines 72 heures.



ZOOM

MISE EN GARDE

MENACE À MOINS DE 72 HEURES

La PRÉ-ALERTE CYCLONIQUE ORANGE

MENACE À MOINS DE 48 HEURES

L'ALERTE CYCLONIQUE ROUGE

LE RISQUE DEVIENT IMMINENT
ENTRE 12 ET 18 HEURES

INTERDICTION DE CIRCULER

Elle est annoncée 6 heures
avant son application

LA PHASE DE SAUVEGARDE

PREMIERS BILANS
OUVERTURE DES ITINÉRAIRES
RECENSEMENT DES BESOINS

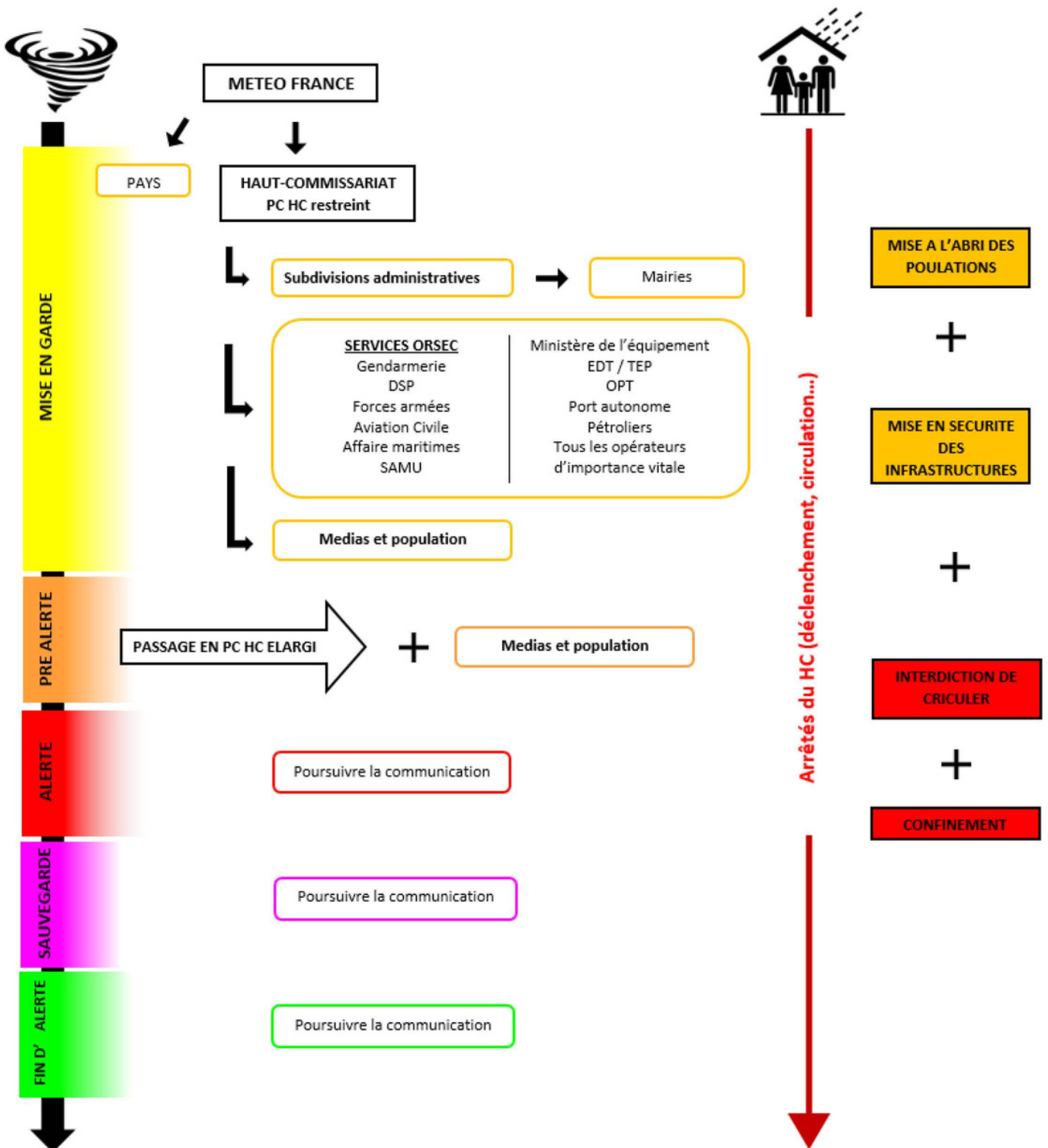
FIN D'ALERTE

LA POPULATION N'EST PLUS À L'ABRI
MISE EN ŒUVRE DES MOYENS POUR UN RETOUR À
LA NORMALE

REMARQUE

La phase de « mise en garde cyclonique » et la phase de « pré-alerte cyclonique orange », n'impliquent pas que les conditions météorologiques se soient déjà notablement dégradées. Il arrive, en effet, que l'arrivée d'une tempête ou d'un cyclone tropical, soit précédée d'un temps relativement beau.

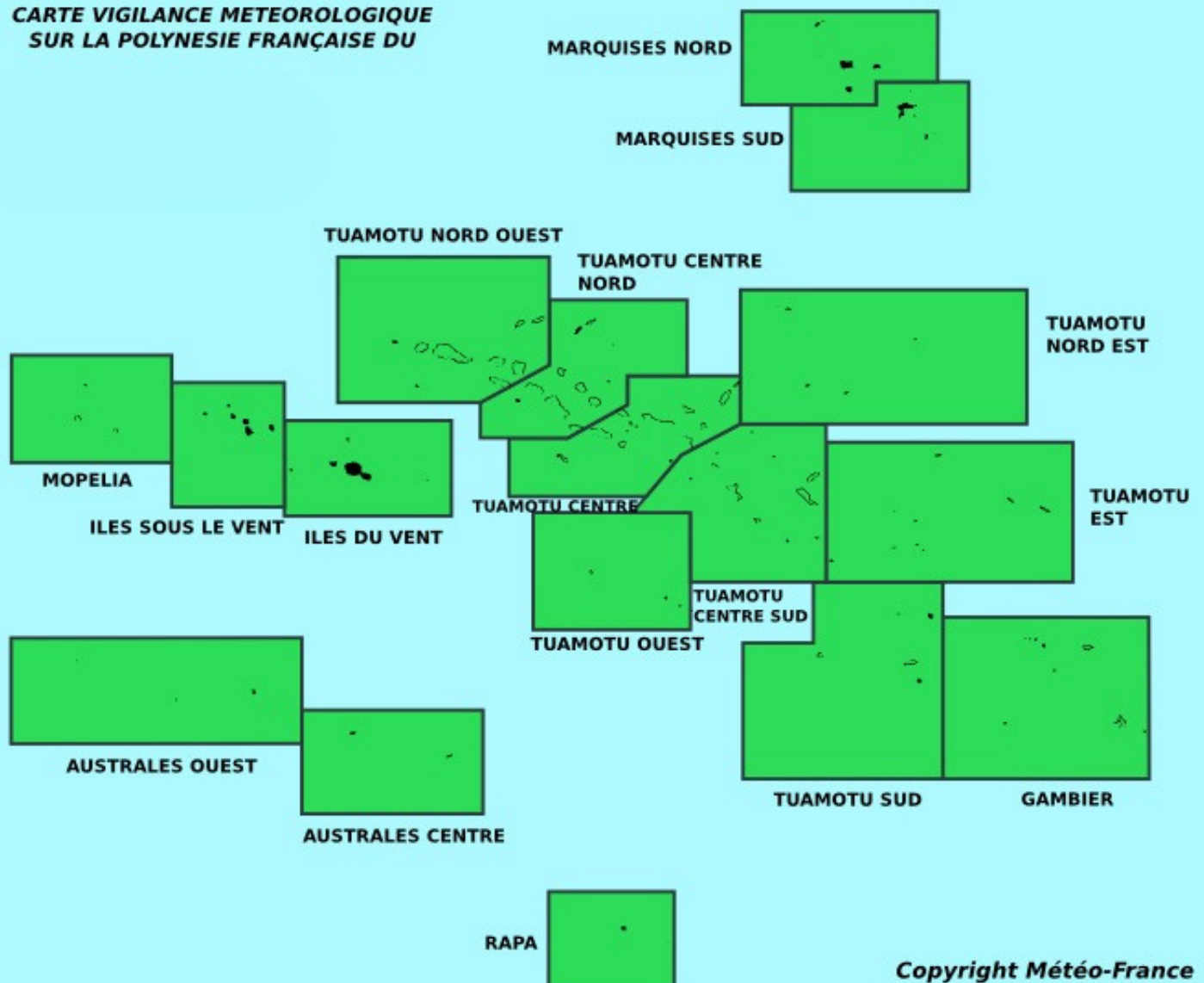
LE SCHÉMA D'ALERTE



LE DÉCOUPAGE GÉOGRAPHIQUE

L'étendue de la Polynésie française implique que les conditions cycloniques ne concernent pas l'ensemble du territoire en même temps. Les phases d'alertes doivent pouvoir se gérer par zone.

**CARTE VIGILANCE METEOROLOGIQUE
SUR LA POLYNESIE FRANÇAISE DU**



Copyright Météo-France

Zone	Archipel	Définition par commune ou par île	Dénomination
1	Australes	Rimatara Rurutu	Australes Ouest
2	Australes	Tubuai Raivavae	Australes Centre
3	Australes	Rapa	Rapa
4	Marquises	Nuku Hiva Ua Pou Ua Huka	Marquises Nord
5	Marquises	Fatu Hiva Tahuata Hiva Oa	Marquises Sud
6	Société	« Maupiti Ouest » : îles de Motu One (Bellinghausen), Maupihaa (Mopelia), Manuae (Scilly)	Mopelia
7	Société	« Maupiti Est » : île de Maupiti Bora Bora Raiatea & Tahaa Huahine	Îles Sous-le-Vent
8	Société	Les communes de Tahiti Moorea et Maiao	Îles du Vent
9	Tuamotu	Rangiroa Manihi Arutua	Tuamotu Nord Ouest
10	Tuamotu	Takaroa Fakarava	Tuamotu Centre Nord
11	Tuamotu	Anaa Makemo	Tuamotu centre
12	Tuamotu	Hikueru « Hao Nord » île de Hao	Tuamotu Centre Sud
13	Tuamotu	« Hao Sud » Îles de Hereheretue, Anuanuraro, Anuanurunga, Nukutepipi	Tuamotu Ouest
14	Tuamotu	Fangatau Napuka Puka-Puka	Tuamotu Nord Est
15	Tuamotu	Nukutavake Tatakoto Reao	Tuamotu Est
16	Tuamotu	Tureia	Tuamotu Sud
17	Gambier	Gambier	Gambier

CONTACTS

+ (689) 40 46 85 63

+ (689) 89 43 00 31

communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr